

## Cahier des charges

### Forfaits de dépistages des cancers cutanées

A partir de 2025, les consultations de dépistages ne seront plus gratuites pour les personnes dépistées. Le médecin dépisteur sera rémunéré par le passage de la carte vitale.

Suite au groupe de travail régional mis en place sur les dépistages des cancers cutanés, une nouvelle organisation vous est proposée pour l'action de dépistages des cancers cutanés co-portée par l'ASEPT BFC et la FeMaSCo BFC.

L'Institut national de cancer recommande de dépister prioritairement les personnes à risques de cancer de la peau. L'identification du risque en amont de l'examen permet de mieux cibler les personnes à dépister. La thèse de médecine générale de Mélanie Cercley portant sur les dépistages des cancers cutanés de 6 MSP sur la campagne 2024, illustre que 52% des personnes dépistées ne présentent pas de facteurs de risques particuliers après passage du questionnaire SAMScore.

Le groupe de travail régional a également pointé l'importance de proposer des soins d'aval aux personnes dépistées. La thèse de médecine générale de Mathilde Mosse réalisé sur les campagnes 2020 à 2022 montre un nombre important de perdus de vue suite aux dépistages positifs de cancers cutanés réalisés en MSP. La difficulté d'accès à un dermatologue est connue sur nos territoires et des organisations locales se mettent en place pour palier ce manque avec la réalisation d'exérèses par des médecins autres que des dermatologues.

La télédermatoscopie est aussi de plus en plus utilisée en MSP. Elle apporte un réel avantage pour le patient et pour le médecin. Pour les dépistages des cancers cutanés, celle-ci doit être utilisée pour confirmer une impression clinique. L'objectif est de ne pas saturer les centres de ressources en dermatologie lors des journées dédiées aux dépistages. Il est recommandé de mettre en place une collaboration avec les dermatologues lecteurs en amont de la journée de dépistage.

Pour favoriser la mise en place de ces recommandations sur les journées dédiées de dépistages des cancers cutanés, un forfait est proposé aux équipes de MSP ou CPTS.

| Nombre de dépistages | Montant du forfait |
|----------------------|--------------------|
| 10                   | 100                |
| 10-20                | 200                |
| 20 et plus           | 300                |

Les médecins dermatologues du groupe de travail régional recommandent la mise en place d'actions de prévention graduées compatibles avec la démographie en dermatologie sur la région BFC.

- Sensibiliser le grand public à l'autosurveillance de la peau ;
- Conditionner l'accès au dépistage des cancers cutanés aux personnes à risques (ex : passation d'un questionnaire) avant la prise de rendez-vous ;
- En cas de dépistage positif, adresser le patient vers un dermatologue ou vers une prise en charge d'aval spécifique sur le territoire.

Document INCa sur la détection précoces des cancers de la peau :

### LES SUJETS À RISQUES ACCRUS DE CANCERS DE LA PEAU

#### Les 7 questions à poser

- Avez-vous des cas d'antécédents personnels ou familiaux de cancers de la peau ?
- Bronzez-vous difficilement ou êtes-vous sujet aux coups de soleil ?\*
- Au cours de votre enfance ou de votre adolescence, avez-vous eu des coups de soleil avec brûlures au second degré (érythème + cloque) ?
- Avez-vous beaucoup de nævi (≥ 40) ou des nævi larges (> de 5 mm) et irréguliers ?
- Êtes-vous régulièrement exposé aux UV artificiels (cabines de bronzage/soudure à l'arc) ?
- Travaillez-vous ou avez-vous travaillé à un poste exposant aux facteurs de risque (UV, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques, rayonnements ionisants) tels que le travail en extérieur, la soudure des métaux, la sidérurgie, la radiologie médicale et industrielle, l'utilisation de pesticides arsenicaux, etc. ? (À noter : les cancers liés à ces expositions peuvent donner lieu à une déclaration en maladie professionnelle sous certaines conditions.)
- Avez-vous une immunodépression, qu'elle soit constitutionnelle ou acquise (traitement immunosuppresseur, infection HIV) ?

*\* En particulier les personnes ayant une peau très blanche ou claire, des cheveux roux, blonds ou châtain clair, des yeux bleus, verts ou clairs, ou présentant de nombreuses taches de rousseur.*

► Si le patient présente une de ces caractéristiques, il doit être considéré à risques de cancers de la peau et doit donc faire l'objet d'un suivi spécifique. Informez-le sur ses risques (solaires et autres) et leur prévention.

### LES CONSEILS À DONNER À VOS PATIENTS

- Protégez-vous du soleil.
- Évitez de recourir aux cabines de bronzage. Si vous avez moins de 18 ans, leur usage vous est interdit.
- Autoexaminez-vous tous les 4 mois.
- Consultez au plus vite en cas de lésion douteuse évolutive ou dont l'aspect s'est modifié.